

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DISPOSITION

Visitation du parcours aux
CS individuel, qualifications EO & CM

1. DISPOSITION

Seul les conducteurs du groupe correspondant peuvent être dans le ring pour la visite du parcours (« briefing ») lors du championnat Suisse individuel Agility, des qualifications EO et CM.

Les entraîneurs ou d'autres accompagnateurs doivent rester en dehors de la délimitation du ring.

2. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 25.11.2015 et entre en vigueur le 01.01.2016. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Remo Müller
Président CTAMO

Philip Fröhlich
Vice-président CTAMO